

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – QUESTION

<i>À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé</i>	Date 15.12.2022	Heure 15h44	Numéro 23.302	Département(s) DECS
	Annule et remplace			

Auteur-e(-s) : Christine Ammann Tschopp

Titre : Salaire minimum neuchâtelois bafoué ?

Contenu :

Suite à l'adoption de la motion Erich Ettlín 20.4738 par le Conseil des États le 14 juin 2022 et par le Conseil national le 14 décembre 2022, qui veut instaurer la primauté des conventions collectives de travail fédérales sur les salaires minimaux établis dans les cantons, le Conseil d'État est prié d'expliquer comment il entend défendre la Constitution cantonale et les décisions prises démocratiquement par la population neuchâteloise face au démantèlement social promu par la droite du Parlement fédéral.

Souhait d'une réponse écrite : NON

Auteur-e ou premier-ère signataire : prénom, nom (obligatoire) :

Christine Ammann Tschopp

Autres signataires (prénom, nom) :

Autres signataires suite (prénom, nom) :

Autres signataires suite (prénom, nom) :